

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** **PERADES FOAM OXY**
· **UFI:** 3390-S0Q6-J003-XCHY
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation** SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent acide pour l'industrie alimentaire
Produit de nettoyage acide

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:** Tensio
Doornpark 36
9120 Beveren
Belgium
Tel.: +32 3 755 48 74
Fax.: +32 3 755 51 55
e-mail: SDS@tensio.be

· **Service chargé des renseignements:**

Service protection de l'environnement: SDS@tensio.be

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tensio, Beveren: +32 3 755 48 74
België / Belgique: Antigifcentrum / Centre Antipoison : +32 70 245 245
Nederland: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum : +31 30 274 88 88
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 1)

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Liq. 2	H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
Met. Corr.1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H312 Nocif par contact cutané.
Skin Corr. 1C	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution
acide acétique
acide peracétique

· Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 2)

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· **Indications complémentaires:** EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non classés.

· **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22-XXXX	peroxyde d'hydrogène en solution ⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1;H271: C ≥ 70 % Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 % Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2; H315: 35 % ≤ C < 50 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE 3; C ≥ 35 %	10–25%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H312 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≥2,5–<10%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

		(suite de la page 3)
CAS: 26183-52-8	Decan-1-ol, ethoxylated ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥0,25–<2,5%
CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8	acide peracétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3;H335: C ≥ 1 %	≥1–<2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Contact avec la peau : brûlures, douleur, rougeur.
Contact avec les yeux : lésions, irritations, douleur, larmoiement, rougeur.
- **Risques**
Risque de perforation gastrique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique. Une douche oculaire est recommandée dans la zone de travail immédiate.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Eau

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 4)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
 - Brouillard d'eau
 - Mousse
 - Poudre d'extinction
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
 - Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Utiliser un neutralisant.
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 5)

7 Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Prévoir la ventilation des emballages.
Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre les impuretés.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (10–25%)

VLEP (France) Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

CAS: 64-19-7 acide acétique (≥2,5–<10%)

VLEP (France) Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm

Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm

Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 6)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre provisoire:

Filtre ABEK-P3

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Piquante

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 7)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	4 Vol %
· Supérieure:	17 Vol %
· Point d'éclair	> 60 °C
· Température d'autoinflammation:	485 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	1,07
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	1 mm ² /s
· Dynamique à 20 °C:	<10 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,065 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	9,0 %
· VOC (CE)	9,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 8)

- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** Peut aggraver un incendie; comburant.
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Peut être corrosif pour les métaux.
- **Explosibles désensibilisés** néant

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	4.528 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10.437 mg/kg
Inhalatoire	LC50/ 4h	15,6 mg/l (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 9)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* **12 Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 10)

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** *Toxique chez les poissons.*

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** *Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Les ingrédients tensioactifs dans ce produit sont biodégradables en accord avec le règlement 648/2004/CE.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.*

13 Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** *Pour le recyclage, s'adresser au producteur.
Peut être réutilisé après traitement.
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** *L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.*

· **Produit de nettoyage recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 11)

14 Informations relatives au transport

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN3149
- **DOT** Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized
- **ADR** UN3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED, MARINE POLLUTANT
- **IATA** HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

· **DOT**



- **Classe** 5.1 Matières comburantes.
- **Label** 5.1, 8
- **Classe** 5.1 Matières comburantes.
- **Étiquette** 5.1+8
- **Class** 5.1 Matières comburantes.
- **Label** 5.1/8
- **Class** 5.1 Matières comburantes.
- **Label** 5.1 (8)
- **DOT, IMDG, IATA** I
- **ADR** II
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières comburantes.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -
- **No EMS:** F-H,S-Q
- **Segregation groups** (SGG16) Peroxides
- **Stowage Category** D
- **Stowage Code** SW1 Protected from sources of heat.

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024





Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

	(suite de la page 12)
· Segregation Code	SG16 Stow "separated from" class 4.1 SG59 Stow "separated from" SGG14- permanganates SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· DOT	
· Remarks:	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).
· Quantités exceptées (EQ):	E2
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, 5.1 (8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger	    GHS03 GHS05 GHS07 GHS09
· Mention d'avertissement	Danger
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:	peroxyde d'hydrogène en solution acide acétique acide peracétique
· Mentions de danger	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H290 Peut être corrosif pour les métaux.

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 13)

- H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
- **Catégorie SEVESO**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
 - E2 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 15)

**Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 14)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	3
----------------	------------------	---

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	3
----------------	------------------	---

· Prescriptions nationales:
· Indications sur les restrictions de travail:

Classe	Part en %
11	9,0

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 - H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
 - H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Contact:** Wim Lampaert
Ms Chemistry
- **Date de la version précédente:** 13.09.2022
- **Numéro de la version précédente:** 1.01
- **Acronymes et abréviations:** RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 16)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 1.02 (remplace la version 1.01)

Nom du produit: PERADES FOAM OXY

(suite de la page 15)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**